



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

N° : PA 2023- 5 2 1  
Date : 18 AOÛT 2023  
Mis en ligne le : 18 AOÛT 2023

**Objet : Modification de l'arrêté municipal n° PA 2023-517 du 10 août 2023**

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, et suivants, lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;  
**Vu** l'article L113-2 du code de la voirie routière ;  
**Vu** la délibération n° 22-188 du 14 décembre 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2023 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-517 du 10 août 2023 portant autorisation de stationnement d'une citerne rue Paul Valery ;  
**Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 9 de l'arrêté municipal précité ;

### ARRÊTE

#### Article 1

L'article 9 de l'arrêté municipal n° PA 2023-517 est modifié comme suit :

"La société LE SIS PRIMO, n° de SIRET 499 073 641 000 31 est soumise au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public pour « Dépôt de matériel sur le domaine public ». Cette redevance est fixée à 2,43 € par jour et par m<sup>2</sup>, soit pour une surface de 33,30 m<sup>2</sup>, soit 81,65 €/jour, soit pour 5 jours, 404,60 €. Elle devra être acquittée dans un délai de 30 jours à réception du titre de recouvrement de la perception".

#### Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

#### Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

#### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie, Réseaux, Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale de Vitrolles,
- Sous-Préfecture d'Istres.

Loïc GACHON  
Maire de Vitrolles

